



SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION (SRV)

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur **GUILLAUME BRUNEL** soutiendra sa thèse le **24 juin 2022 à 14h30** à **Université de Perpignan Via Domitia 52 Avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN CEDEX 09**, salle **Amphi 3**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit privé**.

TITRE DE LA THESE : L'assurance de protection juridique Contribution à l'évolution du modèle assuranciel de l'accès au droit et à la justice

RESUME : L'assurance de protection juridique apparaît comme l'un des moyens permettant de faciliter l'accès au droit et de financer l'accès à la justice. C'est parce qu'il existe un risque d'avoir à engager des frais pour faire valoir ou défendre ses droits que cette assurance peut répondre au besoin de l'assuré d'être juridiquement et financièrement protégé. L'objectif de recherche est de déterminer si le dispositif actuel permet à l'assurance de protection juridique de garantir un réel accès au droit et à la justice. La première partie de la thèse est consacrée au développement de l'assurance de protection juridique et à sa contribution en matière d'accès au droit et à la justice. Notre recherche met en évidence que les assureurs de protection juridique ont contribué, au cours du XXème siècle, à l'émergence d'un dispositif assuranciel d'accès au droit et à la justice. Cependant, le droit positif n'a pas conféré à cette branche d'assurance un régime capable de répondre aux nouveaux besoins d'assurance, nés des attentes des justiciables en matière de connaissance du droit et d'accessibilité à la justice, ou attendus par les pouvoirs publics en matière de financement de l'aide juridictionnelle. Si l'analyse du dispositif actuel nous conduit à appréhender les limites de l'assurance de protection juridique, les résultats de recherche mettent en évidence qu'une négation de ces limites porterait atteinte aux principes fondamentaux qui régissent l'assurance. En effet, l'assureur sélectionne les risques pour déterminer ceux qu'il garantira. Au-delà de ces limites, il ne s'agit plus de mutualisation mais de solidarité. Solidarité, née de la demande des pouvoirs publics en matière de financement de l'aide juridictionnelle, à laquelle une approche révolue, fondée sur l'assurance frais de procès, ne peut répondre. Pour y remédier, la deuxième partie de la thèse s'attache à proposer une évolution du modèle assuranciel actuel pour améliorer l'accès au droit et à la justice. L'approche restrictive du rôle de l'assureur de protection juridique, limité à celui d'assureur procès, n'est plus adaptée. Il ne s'agit plus d'indemniser des dommages subis mais de garantir la gestion juridique d'une contestation. L'assureur de protection juridique ne doit donc plus être cantonné dans un rôle de tiers payeur d'indemnité ; au contraire, doit être privilégiée une approche favorisant la prévention et le règlement amiable des litiges. Après avoir déterminé la manière dont les entreprises d'assurance peuvent contribuer à cette évolution, nos conclusions nous conduisent à proposer un modèle adapté de résolution des conflits, issu d'une recherche en droit comparé, qui justifie non seulement une évolution du régime de l'assurance de protection juridique mais aussi celle du modèle assuranciel de l'accès au droit et à la justice.

Directeur de thèse :

Yves PICOD, Centre du Droit Economique et du Développement -

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement

Le jury sera composé de :

M. HERVE LECUYER, Professeur des universités, Université Paris-Panthéon-Assas - Faculté de Droit (**Rapporteur**)

M. LUC MAYAUX, Professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon III - Faculté de Droit (**Rapporteur**)

M. YVES PICOD, Professeur des universités, Université Perpignan Via Domitia - Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (**Directeur de thèse**)

M. CHRISTOPHE ALBIGES, Professeur des universités, Université Montpellier I - Faculté de Droit et de Science Politique (**Examineur**)

M. JEAN-MARC MOULIN, Professeur des universités, Université Perpignan Via Domitia - Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (**Examineur**)